

SOCIÉTÉ • ÉCOLE PRIMAIRE ET SECONDAIRE

La colère des enseignants titulaires remplaçants, écartés de postes à l'année au profit de contractuels

Dans l'académie de Bordeaux, de nombreux professeurs ont fait part de leur sentiment d'injustice. Une situation non isolée et qui résulte, en pleine crise de recrutement, de la volonté d'assurer les capacités de remplacement tout en « fidélisant » les non-titulaires.

Par Eléa Pommiers

Publié aujourd'hui à 05h45, modifié à 15h13 • Lecture 5 min.

Article réservé aux abonnés



Rentrée des classes dans une école de Marseille, le 2 septembre 2024. CLEMENT MAHOUDEAU / AFP

En quittant le bureau de la principale de son collège ce vendredi de juin, Pauline (elle a souhaité conserver son anonymat, comme toutes les professeures citées) doit retenir ses larmes. Depuis neuf ans et l'obtention de son capes, cette enseignante travaille sous le statut de « TZR », pour « titulaire sur zone de remplacement », ces quelque 9 000 professeurs du second degré affectés aux remplacements et aux postes vacants durant l'année. Une situation « *par défaut* » pour elle comme pour beaucoup, en l'attente d'un poste fixe dans son académie. Depuis plusieurs années cependant, Pauline couvre un remplacement long dans le même collège de Gironde et s'implique « *dans tous les aspects de la vie de l'établissement* ». Alors ce jour-là, quand sa principale lui annonce qu'un poste sera vacant pour l'année scolaire 2024-2025 mais que le rectorat y a affecté une enseignante contractuelle et que, la concernant, la situation est plus incertaine, le coup est rude.

« J'ai décroché mon capes du premier coup en cumulant trois petits boulots à l'année en plus de mes cinq ans d'études..., expose l'enseignante. J'adore mon métier, j'accepte les contraintes, la mutation, le statut de TZR... Mais à quoi bon si des non-titulaires nous passent devant sur les postes à l'année ? »

LA SUITE APRÈS CETTE PUBLICITÉ

Dans l'académie de Bordeaux, les syndicats ont reçu de nombreux témoignages comme le sien au début de l'été. En cause, de nouvelles modalités d'affectation pour la rentrée 2024 décidées par le rectorat et qui prévoient dorénavant, selon le SNES-FSU Bordeaux, que les « *non-titulaires soient affecté-es prioritairement sur les [postes] à l'année, les TZR étant affecté-es prioritairement sur des suppléances* ».

Lire aussi | [Enseignement : les concours ne font pas le plein, la crise du recrutement se poursuit](#)

« *En tant que titulaire, les TZR devraient avoir la priorité sur les affectations, ce genre de décision alimente d'autant plus la colère qu'elle est prise sans concertation ni communication !* », dénonce Maitane Cocagne, de la section académique du SNES-FSU, déplorant des situations « *ubuesques* ».

« Mise en concurrence »

Le rectorat confirme au *Monde* avoir décidé d'« *un nouveau calendrier d'affectations* » qui a permis « *une couverture anticipée et plus optimale* » des besoins. Les « *affectations ont été opérées en conformité avec les lignes directrices de gestion nationales et académiques* » et « *sans privilégier systématiquement l'affectation des contractuels sur des postes à l'année* », assure-t-on, mais bien « *en vue de conserver les TZR uniquement pour des remplacements plus courts, ce qui correspond à leur mission* ».

Cours en ligne, cours du soir, ateliers : développez vos compétences

Découvrir

En creux, se dessinent les tensions dues à la crise de recrutement des enseignants et aux suppressions de postes dans le second degré (près de 8 000 depuis 2018). Pour combler les manques, nommer un professeur devant chaque classe à la rentrée et ensuite assurer les suppléances en cours d'année, l'éducation nationale embauche des contractuels en nombre croissant. Elle doit aussi les « *fidéliser* », selon le mot de l'administration, eux qui risquent de refuser des affectations trop éloignées de chez eux (pour lesquelles ils ne sont pas défrayés) ou trop courtes, contrairement aux titulaires, pour qui un refus équivaut à une démission. « *Pour être sûr d'avoir des remplaçants durant l'année, les TZR sont plus faciles à mobiliser que les contractuels* », résume Maitane Cocagne.

Lire aussi les témoignages (2022) : [Les conditions d'embauche des contractuels, notamment les salaires, irritent certains enseignants titulaires](#)

En 2022, Daniel Auverlot, alors recteur de Créteil, avait déjà provoqué l'indignation en déclarant avoir fait passer des contractuels avant des titulaires pour certains postes dans des territoires peu attractifs de l'académie. Il reste cependant difficile de savoir comment se font les arbitrages entre TZR et contractuels, les rectorats ne détaillant pas leurs choix de gestion. « *On ne voit pas ce type de situation dans toutes les académies, mais Bordeaux n'est pas la seule concernée* », assure Sophie Vénétiay, secrétaire générale du SNES-FSU, déplorant un manque de transparence.

Le ministère de l'éducation nationale précise qu'en la matière les académies sont « *libres* ». Sans énoncer une priorité aux contractuels sur des postes à l'année, il ajoute que, « *dans le cadre de l'optimisation de la ressource de remplacement et afin de disposer de TZR disponibles à tout moment dans plusieurs disciplines* », ces derniers peuvent en effet être « *maintenus sur des missions de remplacement* ».

S'il s'agit là de leur mission première, cette « mise en concurrence » avec des contractuels, recrutés à partir d'une qualification à bac + 3 (contre bac + 5 pour un titulaire) et sommairement formés, pour des postes à l'année, nourrit l'amertume et le sentiment d'injustice des TZR. « Ces décisions témoignent d'une forme d'incohérence dans la manière dont l'institution gère les TZR, c'est aussi ce qui nourrit la colère et l'incompréhension », estime Sophie Vénétiay, rappelant que leur nombre a été divisé par quatre en quinze ans, et que, sur cette période, ils ont « souvent été utilisés pour combler des postes à l'année quitte à affaiblir les capacités de remplacement car on ne voulait pas créer des emplois supplémentaires ».

« Je me sens comme un pion qu'on déplace »

« C'est un non-sens au niveau des élèves et de la qualité d'enseignement qui leur est fournie », déplore Pauline, selon qui les TZR se sentent « relégués au dernier plan alors que nous avons le concours, la formation et souvent de l'expérience ». Une situation d'autant plus pesante que beaucoup souffrent de l'instabilité des affectations à laquelle ils sont soumis, et d'une forme de précarité dans l'exercice de leurs fonctions.

Florine, 35 ans, a obtenu son concours en juin 2023. Du fait de sa situation familiale, elle n'a pas été mutée hors de l'académie de Bordeaux, comme c'est traditionnellement le cas des nouveaux enseignants, mais n'a pas obtenu de poste fixe. En tant que TZR, elle a été affectée sur un remplacement de quelques jours à la rentrée, et ignore ce qu'il en sera ensuite. Sa « zone » de remplacement couvre toute la Gironde, elle pourra donc être affectée n'importe où dans un rayon de 150 kilomètres, et potentiellement sur plusieurs établissements différents. Durant l'été, comme ses collègues du même statut, elle n'a rien pu préparer, ou trop peu, ne sachant pas quels niveaux, de la 6^e à la terminale, elle aurait.

L'ironie veut qu'elle ait passé son concours après deux ans comme contractuelle avec l'idée de gagner en « sécurité », en « légitimité », et l'espoir d'être prioritaire sur les remplacements à l'année. « C'est rageant de me dire que je l'ai passé pour que les priorités s'inversent », s'agace-t-elle, tout en soulignant que son statut reste bien moins précaire que celui d'un contractuel.

Pour Cécile, enseignante depuis onze ans, c'est « le coup de trop ». Mutée dans le nord de la France après son concours, comme le veulent les contraintes de mobilité pour les titulaires, elle n'a réussi à rejoindre son département d'origine dans le Sud-Ouest qu'en obtenant un poste de TZR. Après cinq ans de remplacements courts, elle avait « enfin » obtenu une affectation à l'année à la rentrée 2023. « C'était une forme de stabilité après six ans, je me suis dit que je n'avais pas fait tout ça pour rien », explique-t-elle. A la rentrée 2024, le même poste a été attribué à une contractuelle et Cécile est, pour l'heure, sans affectation. Elle cherche désormais à quitter l'éducation nationale. « J'ai calculé qu'il me faudrait vingt-cinq ans de carrière pour obtenir un poste fixe dans mon département, souffle l'enseignante. Je me sens comme un pion qu'on déplace sur un échiquier géant et désormais sans considération de mon statut, ce n'est plus tolérable. »

Au cœur d'une crise de recrutement qui s'enracine, « fidéliser » des contractuels sans décourager des titulaires relève d'un équilibre de plus en plus précaire.

Lire aussi (2022) : [Education : comment le système de mutation des enseignants s'est grippé](#)

Eléa Pommiers

Le Monde Ateliers

Découvrir